

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

ATTESTATION DE CONFORMITE DE TYPE

Codification	Référence	Indice
EMS3	2012-I	Indice A

Vu le règlement d'instruction des demandes d'attestation de conformité approuvé par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire lors de sa séance du 24 mai 2007, et en particulier les modalités simplifiées de délivrance d'une attestation de conformité,

Vu la demande formulée par la société AVESTA Industries, par courrier le 8 mars 2012, complétée par courriels du 12 et 20 mars 2012,

Vu les résultats concluants des vérifications réalisées par le STAC sur la base du dossier présenté, notamment les PV d'essais en laboratoire réf. PN 11 8694 rev. A du 3 octobre 2011 (CNPP) et 2010-F-1567/Sth 113 du 06 février 2012 (MPA Dresden),

la présente attestation de conformité de type, référence 2011-IV Indice A, est délivrée à la société :

**Fabrik chemischer Präparate
von Dr. Richard Sthamer GmbH & Co. KG
Liebigstraße 5, 22113 HAMBURG, ALLEMAGNE**

pour l'émulseur SSLIA suivant :

- Appellation commerciale : **STHAMEX-AFFF 3% F-15 Premium**
- Concentration d'emploi : **3 %**
- Codification : **EMS3**

Commercialisé en France par la société : **AVESTA Industries**
45bis rue du Général de Gaulle, 95880 ENGHEN-LES-BAINS, FRANCE

Une annexe descriptive du produit est jointe à la présente attestation.

Cette conformité est appréciée par rapport aux spécifications techniques communes *Emulseurs SSLIA V1R3 du 5 septembre 2003* approuvées par arrêté interministériel le 23 avril 2004.

Sous réserve de respect des autres règlements et normes européennes et françaises en vigueur, l'usage de cet émulseur est autorisé pour la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports. Le logo prévu par la CNMSA peut y être apposé.

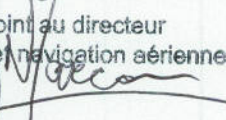
Aucune modification des caractéristiques du produit n'est autorisée, sauf avis préalable de la CNMSA et accord du ministre chargé de l'aviation civile.

La présente attestation est valable pour les lots de produit du même type fabriqués et livrés avant le **1^{er} janvier 2017**.

Fait à Paris, le

07 JUIN 2012

Pour le ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement,

Adjoint au directeur
aéroports et navigation aérienne

Nicolas MARCOU



Secrétariat CNMSA :
Service Technique de l'Aviation Civile
9 av. Dr Maurice Grynfogel
BP 53735
31035 TOULOUSE CEDEX 1
Tél : 01 49 56 83 42
stac-cnmsa@aviation-civile.gouv.fr

Direction de la Sécurité
de l'Aviation Civile
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Tél : 01 58 09 43 66



DSAC

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr